

N° 1989-2011/APS/DEPS/SUAT

Date du : 24/10/2011

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : rendu public du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa

PJ : un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Nouméa, approuvé par la délibération 04-98/APS du 13 janvier 1998 et modifié par la délibération 51-2008/APS du 20 août 2008, est actuellement en révision depuis 2003 (délibération modifiée n° 22-2003/APS du 18 juillet 2003).

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD révisé a été soumis à une enquête administrative, d'une durée de trois mois, entre avril et juillet 2010. Au regard des modifications apportées au projet suite aux avis émis lors de cette enquête, son économie générale a été impactée.

En conséquence, le nouveau projet de PUD révisé a été soumis à une seconde enquête administrative de trois mois entre mai et août 2011. Les avis émis lors de cette seconde enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Ainsi, conformément à la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, il appartient désormais à l'assemblée de province de rendre public le plan d'urbanisme directeur, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS). Ce dernier a émis un avis favorable le 1^{er} décembre 2011 au projet de délibération qui vise à rendre public le plan d'urbanisme directeur en révision de la ville de Nouméa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.